

AVIS DE CONCESSION

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses :

Commune de Ferté Alais, Hôtel de Ville, 5 rue des Fillettes, 91590 FERTE

ALAIS Tél. : 01. 69. 90. 88. 44, Fax : 01. 69. 90. 88. 55

Courriel: mairie@lafertealais.fr, Code NUTS:

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.lafertealais.fr>

SECTION II : POUVOIR ADJUDICAEUR

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : DSP marchés d'approvisionnement de la Ville

II.1.2) Type : Concession

II.1.3) Description succincte : La consultation est lancée par la Commune de Ferté Alais pour confier par contrat l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville et autres manifestations y attachées fêtes et foires (articles L.1411-1 à L1411-19 du CGCT)

II.1.4) Information sur les lots :

Cette concession est divisée en lots : Non

II.2) Description

II.2.1) Forme de procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

II.2.2) Lieu d'exécution : Commune de Ferté Alais

II.2.3) Description des prestations :

- l'exploitation du marché hebdomadaire de la Commune,
- la perception des droits de place dus par les occupants du domaine public
- l'encaissement des commerçants non-sédentaires

II.2.4) Critères d'attribution : Cf. Règlement de la consultation

II.2.5) Valeur estimée Hors Taxes : Valeur hors TVA 482. 228 euros

II.2.6) Durée de la concession : Durée en mois : 120

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Le règlement de la consultation précise les modalités de présentation des candidatures

III.1.2) Capacité économique et financière :

Le règlement de la consultation précise les modalités de présentation des candidatures

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Le règlement de la consultation précise les modalités de présentation des candidatures

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession : Sans objet

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession:

Le marché concerné par la concession est un marché sous halle avec une partie en plein air qui se tient tous les mercredis matin et samedis matin de chaque semaine de 8h 00 à 13 h 00.

La description du service et la nature de la convention figurent dans les documents de la consultation.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la Concession :

L'indication obligatoire des noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS:

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Nombre maximum de candidatures retenues pour analyse des offres :

Cinq (5) dossiers de candidatures seront retenus au maximum

IV.1.2) Critères de choix des candidats:

Cf. Règlement de la consultation

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Date limite de remise des candidatures :

Le Lundi 4 Septembre 2017 à 12h 00

IV.2.2) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) Renouvellement : Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

V.2) Informations sur les échanges électroniques : Sans objet

V.3) Informations complémentaires : La visite du marché est nécessaire. Seules deux visites sont prévues les (dates) avec rendez-vous à (heure de rendez-vous) devant la Mairie de Ferté Alais. Aucune autre visite ne sera effectuée.

V.4) Procédures de recours

V.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78011, Versailles Cedex, F,
Téléphone : (+33) 1 39 20 54 00,

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr, Fax : (+33) 1 39 20 54 87,

Adresse internet: <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

V.4.2) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Recours en référé possible avant que la décision attaquée soit exécutée (référé suspension), avant la signature du contrat (référé contractuel), recours contre toute décision faisant grief dans les deux mois de ladite décision.

V.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78011, Versailles Cedex, F,
Téléphone : (+33) 1 39 20 54 00,

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr, Fax : (+33) 1 39 20 54 87,

Adresse internet: <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

V.5) Date d'envoi du présent avis :

Le Vendredi 4 Août 2017